

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2004 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 03 juin 2005. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, AMC Ernst & Young - Noureddine HAJJI.

Bilan
Arrêté au 31 décembre 2004
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2004	31-déc-2003
ACTIF			
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	19 120	16 044
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	114 118	87 669
AC 3- Créances sur la clientèle	3	1 243 158	1 199 637
AC 5- Portefeuille d'investissement	4	162 330	202 337
AC 6- Valeurs immobilisées	5	23 437	18 925
AC 7- Autres actifs	6	119 323	157 078
TOTAL ACTIF		1 681 486	1 681 690
PASSIF			
PA 1- Banque centrale et C.C.P	7	0	63 200
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	70 984	90 958
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 281 647	1 213 551
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	10	39 332	36 854
PA 5- Autres passifs	11	124 114	147 884
TOTAL PASSIF		1 516 077	1 552 447
CAPITAUX PROPRES			
CP 1- Capital		106 000	70 000
CP 2- Réserves		59 394	59 227
CP 4- Résultats reportés		15	6
CP 5- Résultat de l'exercice		0	10
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	165 409	129 243
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 681 486	1 681 690

UIB- Suite-

Etat des engagements hors bilan Arrêté au 31 décembre 2004
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2004	31-déc-2003
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	13	215 498	250 558
HB 2- Crédits documentaires	14	58 431	70 929
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		273 929	321 487
ENGAGEMENTS DONNES			
	15		
HB 4-Engagements de financement donnés		6357	5 258
HB 5- Engagements sur titres		1 253	1 345*
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		7 610	6 603
ENGAGEMENTS RECUS			
HB 7- Garanties reçues	16	701 096	680 323
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		701 096	680 323

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 2.9)

Etat de résultat
Période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2004	Exercice 2003
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	17	75 128	76 823
<i>PR 2- Commissions perçues</i>	18	21 874	14 807
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	3 889	3 674
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	20	10 556	11 609 *
Total produits d'exploitation bancaire		111 447	106 913
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	21	45 356	47 888
CH 2- Commissions encourues	22	196	347 *
CH 3- Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	23	147	183
Total charges d'exploitation bancaire		45 699	48 418
PRODUIT NET BANCAIRE		65 748	58 495
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(10 381)	(8 533)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(238)	141
PR 7- Autres produits d'exploitation		13	25
CH 6- Frais de personnel	24	(39 803)	(35 744) *

UIB- Suite-

CH 7- Charges générales d'exploitation	25	(12 121)	(10 633) *
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(2 665)	(2 569)
RESULTAT D' EXPLOITATION		553	1 182
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		34	(508)
CH 11- Impôts sur les sociétés	26	(587)	(664)
RESULTAT DE L'EXERCICE		0	10
Résultat par Action (en DT)	27	0,000	0,001

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 2.9)

Etat de Flux de trésorerie
Période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004
(Exprimé en milliers de dinars)

	Note	Exercice 2004	Exercice 2003
<u>Flux d'exploitation</u>			
Produits d'exploitation encaissés		117 037	108 199
Charges d'exploitation décaissés		(54 923)	(51 373) *
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements bancaires et financier		(8 450)	(16 554)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(67 672)	(54 012)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		75 045	(73 785)
Titres de placement		-	26 084
Sommes versés au personnel et créditeurs divers		(43 771)	(32 505) *
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		5 988	10 424 *
Impôts sur les bénéfices		(664)	(1 300)
Flux de trésorerie provenant/affectés à l'activité d'exploitation		22 590	(84 822)
<u>Flux d'investissement</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 609	11 742 *
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		39 717	(1 305)
Acquisition/Cession sur Immobilisations		(7 150)	(1 952)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		43 176	8 485
<u>Flux de financement</u>			
Emission d'actions		36 000	-
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		2 477	2 166
Dividendes versés		(13)	(3 499)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		38 464	(1 333)
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		104 230	(77 670)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		(4 447)	73 223
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	28	99 783	(4 447)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 2.9)

UIB- Suite-

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2004

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2004 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2004, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31 décembre 2004 pour un montant net de 9 892 KDT.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A – Actifs courants
B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
B2 – Actifs incertains
B3 – Actifs préoccupants
B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

▪	B2 : actifs incertains	20 %
▪	B3 : actifs préoccupants	50 %
▪	B4 : Actifs compromis	100 %

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés. La dotation aux provisions nette des reprises, au titre de l'exercice 2004, a été de 7,1 millions de dinars portant le montant cumulé des provisions comptabilisées à 110,4 millions de dinars à la date du 31-12-2004. Ce montant est en deçà des provisions requises en application des règles contenues dans la circulaire précitée. Le besoin de provision complémentaire sur les créances à la clientèle est estimé à 103,7 millions de dinars.

Il est à signaler que la Société Générale a émis le 08 février 2005 une garantie au profit de l'UIB de 57,1 millions de dinars portant couverture à hauteur de 52% du sous provisionnement sur créances tel qu'arrêté au 31 décembre 2003 à 109,8 millions de dinars. Cette garantie a été ramenée de 57,1 millions de dinars au 31 décembre 2003 à 52,8 millions de dinars au 31 décembre 2004 à la suite de la réduction du sous provisionnement qui est passé de 109,8 millions de dinars au 31 décembre 2003 à 101,5 millions de dinars au 31 décembre 2004.

2.3- Traitement des impayés

- **Agios sur comptes débiteurs et intérêts sur crédits C.T (créances classées)**

Les agios débiteurs et les intérêts sur les comptes débiteurs et les créances classées à court terme sont constatés dans le compte 3330 « Agios réservés ».

- **Commissions sur engagements (créances classées)**

La même méthode que celle présentée ci-dessus est adoptée.

- **Intérêts impayés sur crédit à M.T**

Pour le portefeuille ancien, les intérêts impayés continuent à être passés parmi les produits de la banque. Après et sur la base d'une liste des relations classées, ces intérêts sont extraits des produits pour être logés en « Agios réservés ».

Pour le portefeuille nouveau, ces intérêts impayés ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'ordre et présentés en net à l'actif du bilan (chapitres 2169, 3215, 3338 et 3320).

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

2.5- Comptabilisation des charges et produits relatifs aux bons de trésor

Conformément aux instructions de la Banque Centrale, l'UIB a procédé, pour les besoins de la présentation des états financiers, à la compensation entre les comptes de charges sur placement Bons de Trésor clientèle et les comptes de produits sur Bons de Trésor souscrit par l'UIB.

UIB- Suite-**2.6- Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

Les matériels informatiques ainsi que les logiciels acquis à partir du 1^{er} janvier 2004 sont amortis respectivement aux taux de 15% et 20% alors que celles acquises avant cette date continuent à faire l'objet de dépréciation aux taux antérieurs respectifs de 30% et 66%.

Les immobilisations en cours ne font pas encore l'objet de dépréciation.

2.7- Titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres. A ce titre, le besoin de provision complémentaire sur le portefeuille-titres, non comptabilisé au 31/12/2004, a été estimé à **895 KDT**.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.8- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Les emprunts dont le risque de change est couvert par TUNIS RE, sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

2.9- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2004, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants :

- Reclassement de certains comptes de charges ayant le caractère de charges de personnel de la rubrique « Charges générales d'exploitation » à la rubrique « Frais de personnel » pour un montant de 742 KDT ;
- Reclassement des commissions de gestion du fonds géré SICAR initialement constaté en déduction de la rubrique « Revenu du Portefeuille d' Investissement » à la rubrique « Commissions encourues » pour 347 KDT .
- Annulation des engagements sur titres envers la Compagnie Touristique Arabe- CTA pour un montant de 1 278 KDT qui correspond à une prise de participation par conversion d'engagements datant de 1988.

Les données comparatives au 31/12/2003 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Rubrique	Désignation	Montant avant retraitement	Montant après retraitement	Variation
		31/12/2003	31/12/2003	
CH6	Frais de personnel	-35 002	-35 744	-742
CH7	Charges générales d'exploitation	-11 375	-10 633	742
PR4	Revenu du portefeuille Investissements	11 262	11 609	347
CH2	Commissions encourues	0	-347	-347
HB5	Engagements sur titres	2 623	1 345	-1 278

L'état de flux de trésorerie au 31/12/2003 a été, en conséquences, retraité

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

3.1 NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF**Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2004 un solde débiteur de 19 120 KDT contre 16 044 KDT au 31 décembre 2003 soit une augmentation de 3 076 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

UIB- Suite-

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Caisse espèces	4 528	4 598
Espèces en Route	1 573	742
Fonds de Roulement chez I.B.S	300	300
Alimentation guichet automatique	1 538	1 215
Caisse monnaies étrangères	2 203	1 654
Billets étrangers en route	504	327
B.C.T Compte Ordinaire	1 709	1 912
I.B.S Transport de Fonds	92	600
B.C.T par devises	4 996	2 785
Chèques postaux	1 446	1 863
Virement téléphonique intercomptoir	172	48
Remise de chèque B.C.T	59	0
Total	19 120	16 044

Une insuffisance de provision, non comptabilisée, sur le solde de cette rubrique au 31 décembre 2004 a été estimée à 1 305 KDT.

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 114 118 KDT au 31 décembre 2004 contre 87 669 KDT au 31 décembre 2003 soit une augmentation de 26 449 KDT qui s'explique comme suit :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Créances sur les établissements Bancaires	114 118	87 252
Créances sur les établissements Financiers	0	417
TOTAL	114 118	87 669

Une insuffisance de provisions, non comptabilisée, sur les comptes de correspondants locaux a été estimée à 430 KDT au 31/12/2004.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2004 un solde de 1 243 158 KDT contre 1 199 637 KDT au 31 décembre 2003 soit une augmentation de 43 521 KDT qui se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Comptes ordinaires débiteurs	417 861	414 367
Autres concours à la clientèle	1 007 324	952 328
Crédits sur ressources spéciales	24 652	22 634
Agios réservés et provisions	(206 679)	(189 692)
TOTAL	1 243 158	1 199 637

La ventilation des engagements de la banque par classe de risque (en montants bruts) se présente ainsi :

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Total	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Créances sur la clientèle	667 874	672 572	781 963	716 757	1 449 837	1 389 329
Engagements hors bilan	220 807	238 608	53 122	82 879	273 929	321 487
Total	888 681	911 180	835 085	799 636	1 723 766	1 710 816

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Agios réservés	(93 469)	(84 276)
Intérêts réservés / comptes contentieux	(1 031)	(952)
Provisions pour créances douteuses	(110 411)	(103 317)
Intérêts crédits M.T. échus à ventiler	6 117	6 548
Intérêts / CMT échus à percevoir	(6 117)	(6 548)
Intérêts C.M.T impayés	16 955	11 711
Intérêts crédits M.T échus en suspens	(16 955)	(11 711)
Intérêts réservés Lignes de crédits extérieurs échus	(1 767)	(1 147)
TOTAL	(206 679)	(189 692)

UIB- Suite-

Cette rubrique enregistre les provisions et agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférent.

Le solde des agios réservés s'élève à 96 267 KDT au 31 décembre 2004 contre 86 376 KDT au 31 décembre 2003 se détaillant ainsi :

* Agios réservés sur crédits clientèle (3330)	(93 469)
* Agios réservés sur comptes contentieux (3340)	(1 031)
* Intérêts réservés sur lignes de crédit extérieurs	(1 767)
	(96 267)

Pour le nouveau portefeuille, les intérêts en attente de paiement ne sont pas débités automatiquement sur les comptes clients mais ils sont logés dans des comptes d'ordre actif et passif. Les intérêts en suspens passent de 18 259 KDT en décembre 2003 (6 548 KDT + 11 711 KDT) à 23 072 KDT en décembre 2004 (6 117 KDT + 16 955 KDT) soit une augmentation de 4 813 KDT.

Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2004 à 162 330 KDT contre 202 337 KDT au 31 décembre 2003. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Participation partie libérée	9 439	9 253
Titres admis à la cote permanente	745	776
Bons de Trésor assimilables	121 000	162 000
U I B Titres de Placement	3 500	4 000
Compte SICAR fonds géré U.I.B placement interne	23 724	22 185
Provisions pour dépréciations titres de participations	(1 186)	(1 209)
Provisions pour fonds géré SICAR	(305)	0
Intérêts à recevoir	5 280	5 332
Participation en compte courant associé non rémunéré	133	0
Total	162 330	202 337

Le compte « UIB Titres de Placement » représente au 31 décembre 2004 l'emprunt obligataire au profit de l'Office de Céréales d'un montant de 3 500 KDT.

La variation du « Compte SICAR fonds géré UIB » se justifie comme suit :

- Une dotation de 1 430 KDT au titre de l'exercice 2003 ;
- Un revenu net de 186 KDT au titre de l'exercice 2003 ;
- Une plus value courue de 103 KDT au titre de l'exercice 2004 ;
- Moins 180 KDT représentant les commissions de gestion au titre de l'exercice 2004 (net de retenues à la source de 15 KDT)

La part du fonds géré par la SICAR affectée à des participations totalise au 31/12/2004 un solde de 5 739 KDT.

Une provision a été constatée pour 305 KDT relative à la plus value courue et non recouvrée courant 2004. L'insuffisance de provisions, non comptabilisée, sur le fond géré par la SICAR a été estimée à **670** KDT au 31/12/2004.

Les intérêts à recevoir sur titres d'investissement au 31 décembre 2004 se ventilent comme suit :

- Intérêts sur Bons de Trésor Assimilables :	5 178 KDT
- Intérêts sur Emprunt Obligataire « Office des Céréales » :	<u>102 KDT</u>
	5 280 KDT

Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31 décembre 2004 un solde de 23 436KDT contre un solde de 18 925 KDT au 31 décembre 2003. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

Libellé	V.Brute au 31-12-03	Acquis/	V.Brute 31-12-04	Amort. 2003	Dotations 2004	Amort. 2004	VCN 31-12-04
		Cession					
Fonds de Commerce	166	0	166	(41)	(9)	(50)	116
Logiciel	836	371	1 207	(621)	(246)	(867)	340
Immeubles d'exploitation	8 990	148	9 138	(2 007)	(145)	(2 152)	6 986
Immeubles hors exploitation	824	125	949	(175)	(77)	(252)	697
Matériel roulant	1 198	11	1 209	(828)	(30)	(858)	351
Matériels et Mobiliers de Bureaux	5 222	898	6 120	(3 864)	(311)	(4 175)	1 945
Matériels pour traitements informatiques	12 898	0	12 898	(11 321)	(1 005)	(12 326)	572
Immobilisations Matériels informatiques	125	1 257	1 382	0	(147)	(147)	1 235
Aménagements, Agencements et Installations	11 160	987	12 147	(8 521)	(566)	(9 087)	3 060
Terrains	4 436	136	4 572	0	0	0	4 572
Matériel amical	18	0	18	(15)	(1)	(16)	2
Matériel et Outillage	4	0	4	(2)	(1)	(3)	1
Equipement Logement de Fonction	62	14	76	0	(25)	(25)	51
Immobilisation en cours logiciel	0	11	11	0	0	0	11
Immobilisations en cours	86	(13)	73	0	0	0	73
Immobilisations en cours Projet ALYSSA	295	3 129	3 424	0	0	0	3 424
Total	46 320	7 074	53 394	(27 395)	(2 563)	(29 958)	23 436

UIB- Suite-

Note 6 : Autres actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 119 323 KDT au 31 décembre 2004 contre 157 078 KDT au 31 décembre 2003 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Valeurs à l'encaissement	71 200	106 682
Comptes d'attente et de régularisation	30 634	32 002
Créances prises en charge par l'Etat	17 196	18 069
Autres	276	325
Total	119 323	157 078

Une provision requise, non comptabilisée, pour dépréciation des autres actifs a été estimée à 790 KDT au 31/12/2004.

3.2 NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**Note 7 : BCT et CCP passifs**

Le solde de cette rubrique est nul au 31 décembre 2004 contre 63 200 KDT au 31 décembre 2003 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Emprunt sur le marché monétaire	0	63 200
Total	0	63 200

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2004 à 70 984 KDT contre 90 958 KDT au 31 décembre 2003 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	68 771	90 922
Dépôts et avoirs des établissements financiers (leasing)	2 213	36
Total	70 984	90 958

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 68 771 KDT au 31 décembre 2004 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Emprunt sur le marché monétaire	25 900	33 200
Emprunt sur le marché monétaire en devises	99	0
Nos Emprunts en Dev auprès Correspondants	1 643	2 982
CV Emprunt syndiqué en devises (EURO)	40 241	53 655
Correspondants Etrangers Loro	156	279
Intérêts sur marché monétaire à payer	11	24
Intérêts sur Emprunt Syndiqué en Devises	721	782
TOTAL	68 771	90 922

Note 9 :- Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2004 un solde de 1 281 647 KDT contre 1 213 551 KDT au 31 décembre 2003. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Dépôts à vue	395 254	356 963
Comptes Epargne	460 624	417 262
Comptes à Terme et Bons de Caisse	380 433	388 085
Certificats de dépôts	14 290	19 923
Autres Dépôts et avoirs	31 046	31 318
Total	1 281 647	1 213 551

Note 10 :- Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31 décembre 2004 un solde de 39 332 KDT contre 36 854 KDT au 31 décembre 2003, il correspond intégralement à des ressources spéciales.

UIB- Suite-

Note 11 :- Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 124 114 KDT au 31 décembre 2004 contre 147 884 KDT au 31 décembre 2003 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Valeurs exigibles après encaissement	73 900	102 321
Comptes d'attente et de régularisation	44 463	39 290
Autres	5 751	6 273
TOTAL	124 114	147 884

Une insuffisance de provisions pour congés payés a été estimée à 1 175 KDT au 31/12/2004 soit une réduction de 792 KDT par rapport au 31-12-2003.

3.3 NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES**Note 12 : Capitaux Propres**

A la date du 31 décembre 2004, le capital social s'élève à 106 000 KDT composé de 10 600 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève au 31 décembre 2004 à 165 409 KDT contre 129 243 KDT au 31 décembre 2003. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2002	70 000	4 503	45 439	7 491	14	5 128	132 575
Affectation du résultat		256	3 420		6	(3 682)	0
Distribution de bénéfices			(2 040)		(14)	(1 446)	(3 500)
Réserves fond Social			158				158
Résultat au 31-12-2003						10	10
Solde au 31-12-2003	70 000	4 759	46 977	7 491	6	10	129 243
Affectation du résultat		1	0		9	-10	0
Réserves fond Social			166				166
Résultat au 31-12-2003						0	0
Augmentation du Capital	36 000						36 000
Solde au 31-12-2004	106 000	4 760	47 143	7 491	15	0	165 409

Les réserves ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2004 à 47 143 KDT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Réserves extra- ordinaires	37 675	37 547
Réserves pour Réinvestissement Exonérée	200	200
Réserves nettes fonds social	8 002	7836
Réserves à Régime Spécial	1 266	1 394
TOTAL	47 143	46 977

3.4 NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 13 : Cautions, avals et autres garanties données**

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2004 un solde de 215 498 KDT contre 250 558 KDT au 31 décembre 2003. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Clients débiteurs par cautions	110 439	136 814
Clients débiteurs par avals	13 832	11 798
Clients débiteurs par avals / emprunts obligataires	17 732	24 241
Clients débiteurs par cautions en devises	39 120	38 347
Clients débiteurs par avals en devises	7 900	10 919
Aval donné sur billets de trésorerie	2 900	2 650
Correspondants débiteurs par cautions en dinars	7 069	9 075
Correspondants débiteurs par cautions en devises	16 506	16 714
Total	215 498	250 558

UIB- Suite-

Note 14 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élevèrent à 58 430 au 31 décembre 2004 contre 70 929 KDT au 31 décembre 2003. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Clients débiteurs par acceptations	17 439	27 265
Clients débiteurs par acceptation C.A	34	34
Clients débiteurs par CREDOC	39 972	43 369
Clients créditeurs par confirmation CREDOC Dinars	0	103
Clients créditeurs par confirmation CREDOC Devises	675	5
Acceptation banque CREDOC en devises	310	153
TOTAL	58 430	70 929

Note 15 : Engagements donnés

Les engagements donnés présentent un solde de 7 610 KDT au 31 décembre 2004 contre 6 603 KDT au 31 décembre 2003 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Engagements de financement en faveur de la clientèle	6 357	5 258
Participation titres partie non libérée	1 253	1 345
TOTAL	7 610	6 603

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits autorisés non débloqués au 31/12/2004 et dont les contrats correspondants ont été déjà signés à cette date.

Note 16 : Garanties reçues

Les garanties reçus représentent un solde de 701 096 au 31 décembre 2004 contre 680 323 KDT au 31 décembre 2003 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Correspondants débiteurs par cautions en dinars	7 069	9 075
Correspondants débiteurs par cautions en devises	16 506	16 714
Confirmation banque CREDOC en dinars	0	103
Clients créditeurs par acceptation Devises	310	153
Confirmation banque CREDOC en devises	675	5
Garanties reçues des Correspondants en Dinars	532	4 550
Garanties reçues des Correspondants en Devises	209	285
Garanties reçues de la clientèle	675 795	649 438
TOTAL	701 096	680 323

3.5- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**Note 17 : Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 75 128 KDT au 31 décembre 2004 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
- Opérations avec les établissements bancaires et financiers	920	1 070
- Opérations avec la clientèle	68 154	69 547
- Autres intérêts et revenus assimilés	6 054	6 206
Total	75 128	76 823

Note 18 : Commissions

Les commissions totalisent 21 874 KDT au 31 décembre 2004 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
- Effets chèques et opérations diverses	1 527	1 086
- Opérations de virements	4 074	3 637
- Opérations sur titres	36	49
- Location de coffres forts	36	52
- Règlement de succession	68	26
- Commissions de comptes	219	223
- Commissions de découvert	1 411	799
- Frais de tenue de compte	2 867	1 989

UIB- Suite-

- Commissions sur billets de trésorerie	29	123
- Commerce extérieur	348	249
- Opérations de change manuel	1 243	1 252
- Opérations de change en comptes	1 371	1 309
- Opérations monétiques	1 594	870
- Autres commissions	7 052	3 143
Total	21 874	14 807

Note 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur Portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent 3 889 KDT au 31 décembre 2004 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
- Intérêts sur Obligations	275	203
- Bons du Trésor	0	245
- Gain net sur opérations de change	3 614	3 226
Total	3 889	3 674

Note 20 : Revenues du portefeuille investissement

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 10 556 KDT au 31 décembre 2004 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
- Intérêts sur Bons de trésor assimilables	10 294	10 904
- Intérêts sur Portefeuille Titres UNIB	158	308
- Intérêts sur Titres d'investissement SICAR	104	392
- Tantièmes	0	5
Total	10 556	11 609

Note 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 45 356 au 31 décembre 2004 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
- Opérations avec les établissements bancaires et financiers	9 141	9 334
- Opérations avec la clientèle	35 177	37 644
- Emprunts et ressources spéciales	792	726
- Autres intérêts et charges	246	184
Total	45 356	47 888

Note 22 : Commissions encourues

Les commissions encourues au 31/12/2004 s'élèvent à 196 KDT contre 347 KDT au 31/12/2003 et représentent les commissions de gestion du fond géré SICAR.

Note 23 : Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières s'élèvent à 147 KDT au 31 décembre 2004 et représentent les pertes nettes sur opérations de change.

Note 24: Frais de personnel :

Les frais de personnel s'élèvent à 39 803 KDT au 31 décembre 2004 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Rémunération du personnel	30 733	27 446
Charges sociales	7 709	7 556
Autres Charges de Personnel	1 361	742
Total	39 803	35 744

UIB- Suite-

Les frais de personnel intègrent une charge exceptionnelle de 4 760 KDT représentant l'intégralité des indemnités de départ volontaire et de fin de carrière du personnel éligible au plan de départ volontaire au 31-12-2004 (soit plus de 80 personnes), majorés des charges sociales associées.

Note 25 : Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 12 121 KDT au 31 décembre 2004 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Impôts et taxes	1 036	1 205
Travaux fournitures et services extérieurs	5 075	3 557
Transport et déplacement	408	253
Frais divers de gestion	5 602	5 618
Total	12 121	10 633

Note 26 : Impôt sur les sociétés:

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2004 totalise 587 KDT et s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant provisions et impôt	9 456
- Réintégrations	10 588
- Déductions (dont provisions)	17 110
- Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	2934
- Réinvestissements exonérés	1260
- Résultat fiscal après réinvestissements exonérés	1674
- Taux d'impôt	35 %
- Impôt théorique	586
- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt de 20% sur le résultat fiscal avant réinvestissements exonérés)	587

Note 27 : Résultat par Action :

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, se présentent comme suit :

	31/12/2004	31/12/2003
Résultat net (en DT)	0	10 280
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	0	10 280
Nombre moyen d'actions ordinaires (*)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (en DT)	0	0,001

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(*)Le nombre moyen d'actions ordinaires au 31/12/2004 n'a pas pris en compte l'augmentation du capital de 3 600 000 actions nouvelles puisque cette opération a été effectivement finalisée à fin décembre 2004.

3.6- NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 28 : Liquidités et équivalent de liquidités :**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2004 un solde de 99 783 KDT contre (4 447) KDT au 31 décembre 2003 se détaillant ainsi :

Libellé		31/12/2004	31/12/2003
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	Note 1	19 120	16 044
Créances sur les Etablissements Bancaires	Note 2	108 460	79 170
Banque Centrale de Tunisie (Passif)	Note 7	0	(63 200)
Dépôts des établissements bancaires et financiers	Note 8	(27 797)	(36 461)
Total		99 783	(4 447)

UIB- Suite-

3.7- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 29 : Opérations avec les parties liées**

- L'Union Internationale de Banques assure les fonctions de dépositaire pour la société Union Valeur SICAV dans laquelle elle détient 24,29%. Elle est chargée à ce titre :
 - de conserver les titres et les fonds d'Union Valeur SICAV ; et
 - d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.
- En contrepartie de ses services, l'UIB perçoit une rémunération forfaitaire de 1000 dinars par an.

- L'Internationale SICAR, dans laquelle l'UIB détient 30% du capital, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'évolution du compte UIB fond géré SICAR entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 se détaille ainsi :

-	Solde au 31 décembre 2003	22 185 KDT
-	Déblocage fait par l'UIB	1 430 KDT
-	Commissions de gestion	(180) KDT
-	Produits des fonds gérés :	289 KDT
-	Solde au 31 décembre 2004	23 724 KDT

- L'UIB affecte au profit de l'Internationale SICAR son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite refacturés par l'UIB. Le montant facturé par la banque en 2004 s'élève à 88 KDT.

- L'UIB a conclu en 2004 avec l'Internationale Recouvrement de Créance (IRC), dans laquelle elle détient 99,97% du capital, deux contrats de cession portant sur 18 dossiers qui représentent un engagement brut de 2 296 KDT. Ces engagements sont couverts en totalité par des provisions et des agios réservés dont 1 349 KDT constitués en 2004. Le prix de cession global d'élève à 18 dinars soit 1 dinar la créance.

- L'UIB affecte au profit de l'IRC son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite refacturés par l'UIB. Le montant des salaires facturés par la banque au titre de l'exercice 2004 s'est élevé à 102 KDT.

- L'UIB a conclu avec l'IRC une convention de co-location de l'immeuble abritant à la fois le siège de l'IRC et la direction de Tunis III. Cette convention a pris fin le 31/03/2004. Le montant des charges supportées par l'IRC et facturées à la banque au titre de l'exercice 2004 s'élève à 3 154 dinars.

- L'UIB met à la disposition de l'Internationale Recouvrement de Créances (IRC) des locaux à titre gratuit, à partir du 1er avril 2004.

- L'UIB affecte au profit de l'Intermédiaire International (INI), dans laquelle elle détient 52,42% du capital, son personnel salarié. Le montant des salaires facturés par l'UIB en 2004 s'est élevé à 80 KDT.

- L'UIB a conclu en Mai 1996 un contrat de location du siège social de l'Intermédiaire International pour une durée de 3 ans renouvelables par tacite reconduction. Les montants facturés par la banque en 2004 s'élèvent à 14 KDT.

- L'UIB, dont le capital est détenu par la Société Générale à concurrence de 52%, a réalisé avec cette dernière des opérations de financement et de placement en devises durant l'exercice 2004.

- L'encours des opérations de financement correspond au 31 décembre 2004 à un emprunt contracté auprès de la SG à la date du 13 décembre 2004, pour un montant de 839 KEURO au taux de 2,19% et arrivant à échéance à la date du 14 mars 2005.

- L'encours des placements chez la SG à la date du 31 décembre 2004 correspond à deux opérations de prêts en EURO. La première, à la date du 28 décembre 2004, pour un montant de 7 500 KEURO, au taux de 2,11% et arrivant à échéance à la date du 4 janvier 2005. La deuxième, à la date du 29 décembre 2004, pour un montant de 484 KEURO, au taux de 2,10% et arrivant à échéance à la date du 31 janvier 2005.

- L'encours au 31/12/2004 des contre garanties reçues de la SG s'élève à 6 154 KDT, les garanties reçues de la SG pour couvrir des opérations de financement de la clientèle s'élèvent à 1 763 KDT.

- L'encours au 31/12/2004 des CREDOCS IMPORT contractés auprès de la SG, s'élève à 12 824 KDT, détaillé comme suit :

PAYS	DEVISES D'ORIGINE	MONTANT BRUT EN UNITES	CONTRE VALEUR EN TND
------	----------------------	---------------------------	-------------------------

France	JPY	125 133 854	1 450 839
	JPY	125 133 854	1 450 839

Suisse	CHF	95 158	99 902
	CHF	95 158	99 902

Corée du Sud	USD	411 210	493 205
France	USD	992 700	1 190 645
Hollande	USD	5 505	6 602
Inde	USD	292 514	350 842

UIB- Suite-

Italie	USD	246 820	296 036
Suisse	USD	3 803 460	4 561 869
Turquie	USD	21 030	25 223
	USD	5 773 239	6 924 422

Allemagne	EUR	30 652	50 149
Espagne	EUR	26 654	43 609
France	EUR	1 207 260	1 975 198
Grande Bretagne	EUR	751 675	1 229 816
Italie	EUR	144 146	235 837
Pologne	EUR	52 835	86 443
Suisse	EUR	180 184	294 799
Turquie	EUR	264 910	433 419
	EUR	2 658 316	4 349 271

Total général	12 824 435
----------------------	-------------------

▪ L'UIB a eu recours au cours de l'exercice 2004 à la Société Générale pour des travaux d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels pour un montant de 192 mille EUR (314 KDT). Ces services ont été apportés par la Société Générale conformément au contrat de services signé en 2004 qui prévoit une rémunération de 750 EUR par jour hommes de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 225 mille EUR.

▪ L'UIB a eu recours au cours de l'exercice 2004 à la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) pour des travaux d'assistance dans la mise en place du nouveau système d'information pour un montant de 73 KDT (l'équivalent de 45 K€). Ces services ont été fournis par la SGMB conformément au contrat de services signé en 2004 qui prévoit une rémunération de 200 € par jour hommes de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 50 K€.

Note 30 : Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et de passifs de la banque au 31/12/2004 selon leur durée résiduelle. Ce tableau a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2004. Les valeurs immobilisées et les capitaux propres ont été considérés comme ayant une maturité supérieure à 7 ans.

	Inf. à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 5 ans	5 ans à 7 ans	Sup à 7 ans	Total
ACTIFS								
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP,et TGT	15 895	409	818	182	545	363	908	19 120
AC2-Créances sur les établissements bancaires et Financiers	53 641	7 936	15 157	3 749	10 391	6 641	16 603	114 118
AC3-Créances sur la clientèle	286 434	101 184	158 436	146 807	417 836	29 193	103 268	1 243 158
AC5-Portefeuille d'investissement	58 502	0	500	7 500	85 830	1 000	8 998	162 330
AC6-Valeurs immobilisées	0	0	0	0	0	0	23 437	23 437
AC7-Autres actifs	102 127	0	873	873	2 619	1 746	11 085	119 323
Total	516 599	109 529	175 784	159 111	517 221	38 943	164 299	1 681 486

PASSIFS								
PA2-Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	37 450	0	6 706	13 414	13 414	0	0	70 984
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	1 019 836	49 623	84 954	54 357	27 160	13 062	32 655	1 281 647
PA4- Emprunts et Ressources spéciales	1 439	1 038	2 076	5 014	13 862	6 108	9 795	39 332
PA5- Autres passifs	124 114							124 114
CAPITAUX PROPRES							165 409	165 409
Total	1 182 839	50 661	93 736	72 785	54 436	19 170	207 859	1 681 486
Position nette	-666 240	58 868	82 048	86 326	462 785	19 773	-43 560	0

UIB- Suite-**Note 31 : Evénements postérieurs à la clôture**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 3 mai 2005. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers- exercice clos le 31-12-2004

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 juin 2003, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2004, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'UIB au 31 décembre 2004. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Nous formulons une réserve sur le point suivant :

Il ressort des notes aux états financiers (notes sur les méthodes comptables appliquées 2.2 et 2.7 et notes explicatives 1, 2, 4, 6 et 11) que des provisions pour dépréciation d'actifs et pour passifs, estimées nécessaires à la date du 31 décembre 2004 pour un montant global de 108,9 millions de dinars contre 117,5 millions de dinars au 31 décembre 2003, sont demeurées non comptabilisées à cette date. Les capitaux propres, tels que présentés au bilan sont, en conséquence, surévalués à concurrence de ce montant.

Il convient de signaler la situation décrite dans la note aux états financiers 2.2 relative à la garantie accordée par la Société Générale en date du 8 février 2005 couvrant l'insuffisance de provisions signalée ci-haut, et ce dans la limite de 52,8 millions de dinars au 31 décembre 2004. Celle-ci, ajoutée à l'augmentation de capital réalisée en cours de l'exercice 2004, a permis à l'UIB de respecter la quasi-totalité des ratios réglementaires exigés pour l'exercice de l'activité bancaire.

A notre avis et sous réserve du point exposé ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UIB ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part la même réserve que celle formulée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'est pas opérée, dans l'attente de la publication du règlement du CMF et du cahier des charges à ce sujet.

AMC Ernst & Young
 Noureddine HAJJI
 Tunis, le 10 mai 2005

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers- exercice clos le 31-12-2004

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

I- En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons été avisés des conventions conclues et opérations réalisées suivantes au cours de l'exercice 2004 :

1. L'UIB a conclu en 2004 avec l'Internationale Recouvrement de Créances (IRC), dans laquelle elle détient 99,97% du capital, deux contrats de cession portant sur 18 dossiers qui représentent un engagement brut de 2 296 KDT. Ces engagements sont couverts en totalité par des provisions et des agios réservés dont 1 349 KDT constitués en 2004. Le prix de cession global d'élève à 18 dinars soit 1 dinar par créance.

Ces contrats ont été autorisés par le conseil d'administration du 3 mai 2005.

2. L'UIB a conclu avec l'Internationale SICAR un avenant à la convention des fonds gérés pour porter leur montant total de 21 900 KDT à 23 330 KDT, au 31 décembre 2004. Les fonds gérés sont rémunérés comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an du fond géré avec un minimum de 10 000 dinars, perçus trimestriellement ;
- Une part des revenus des placements en participation égale à 20% des dividendes ou 10% de la plus value de cession ;
- Une commission sur le solde moyen disponible du fond égale à 0,55% l'an, perçue trimestriellement.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 4 juin 2004.

Par ailleurs, le montant du fond géré à accorder à la SICAR et portant réinvestissement exonéré au titre de l'exercice 2004 pour un montant de 1 260 KDT a été autorisé par le conseil d'administration du 3 mai 2005.

UIB- Suite-

3. L'UIB a eu recours au cours de l'exercice 2004 à la Société Générale pour des travaux d'assistance technique dans les domaines informatique et organisationnel pour un montant de 314 KDT (l'équivalent de 192 K€). Ces services ont été fournis par la Société Générale conformément au contrat de services signé en 2004 qui prévoit une rémunération de 750 € par jour hommes de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 225 K€.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 4 juin 2004.

4. L'UIB a eu recours au cours de l'exercice 2004 à la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) pour des travaux d'assistance dans la mise en place du nouveau système d'information pour un montant de 73 KDT (l'équivalent de 45 K€). Ces services ont été fournis par la SGMB conformément au contrat de services signé en 2004 qui prévoit une rémunération de 200 € par jour hommes de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 50 K€.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 4 juin 2004.

5. L'UIB met à la disposition de l'Internationale Recouvrement de Créances (IRC) des locaux à titre gratuit, à partir du 1^{er} avril 2004.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 3 mai 2005.

II- Nous avons été également informés des conventions suivantes autorisées par le conseil d'administration et n'ayant pas produit d'effets au cours de l'exercice 2004 :

1. Un projet de contrat de services entre l'UIB et la Société Générale a été autorisé par le conseil d'administration du 3 mai 2005. Ce projet de contrat qui couvre une période d'un an à partir du 1^{er} janvier 2005 prévoit des travaux d'assistance dans les domaines suivants:

- assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'UIB ;
- assistance pour les chantiers immobiliers ;
- assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du groupe Société Générale ;
- formation du personnel de l'UIB ;
- assistance dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

En contre partie de ses services, la Société Générale percevra une rémunération de 740 € par jour hommes de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 225 K€. Le contrôle des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux est facturé forfaitairement à 5 K€.

2. Un projet de contrat de services entre l'UIB et la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) a été autorisé par le conseil d'administration du 3 mai 2005. Ce projet de contrat qui couvre une période d'un an à partir du 1^{er} janvier 2005 prévoit des travaux d'assistance dans la mise en place du nouveau système d'information de l'UIB.

En contre partie de ses services, la SGMB percevra une rémunération de 200 € par jour hommes de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 50 K€.

III- Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2004:

1. L'UIB a conclu, en 1996, un contrat de bail portant sur le siège social de l'Intermédiaire International (INI), filiale dans laquelle la banque détient 52,42% du capital. Le contrat s'étend sur une période de 3 ans renouvelables par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation des loyers de 15% tous les 3 ans. Le montant facturé par la banque en 2004 s'est élevé à 14 KDT.
2. L'UIB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'Union Valeurs SICAV, dans laquelle elle détient 24,29% du capital. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Union Valeurs SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'UIB perçoit une rémunération forfaitaire de 1 000 dinars par an.
3. L'UIB a conclu avec l'Internationale Recouvrement de Créances (IRC) une convention de co-location de l'immeuble abritant à la fois le siège de l'IRC et la direction de Tunis III. Cette convention a pris fin le 31/03/2004. Le montant des charges supportées par l'IRC et facturées à la banque au titre de l'exercice 2004 s'est élevé à 3 KDT.
4. L'UIB affecte au profit de l'Internationale de Recouvrement de créances (IRC), de l'Intermédiaire International (INI) et de l'International SICAR son personnel salarié. Les conventions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires payés. Les montants facturés au titre de l'exercice 2004 se détaillent comme suit :
- IRC : 102 KDT ;
 - INI : 80 KDT ;
 - International SICAR : 88 KDT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji
Tunis, le 10 mai 2005